



**AUTORISATION DE DÉMARCHAGE À DOMICILE ÉTABLIE
CONFORMEMENT À L'ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2024-17 DU 19/02/2024**

Je soussigné, Christophe HANU, Maire de la commune de Messein autorise :

M. BOUA Odila

représentant la société DISTRICOM SALES AND MARKETING

qui a dûment présentée sa demande en mairie le 5/08/2026

à réaliser son activité de démarchage à domicile, dans le strict respect de l'arrêté municipal n° 2024-17 du 19/02/2024 réglementant les activités de démarchage à domicile et l'établissement de contrats hors établissement commercial.

Cette autorisation est uniquement valable du 11/08/2026 au 30/08/2026 inclus.

Elle doit être présentée à toute personne démarchée qui en fait la demande.

Fait à Messein, le 6 août 2026

En deux exemplaires originaux, dont un remis ce jour à :

M. BOUA Odila

représentant la société DISTRICOM SALES AND MARKETING

Le maire



Christophe HANU